

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL
Monsieur Le Président de la Province Sud
Immeuble Foch - 19 avenue du Maréchal Foch
98845 Noumea

À Nouméa, le 02/09/08

Objet : Demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Monsieur Le Président,

Veillez trouver ci-joint, 2 exemplaires du dossier de déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de l'ouvrage d'épuration d'une capacité de traitement de 250 EH de la salle des sports internationale de Païta.

La salle des sports est implantée sur des terrains appartenant à La ville de Païta à l'entrée sud de la ville, très bien desservis par la RT1 et la voie express.

Plus précisément les terrains sur lesquels sera implantée la salle avec les parkings sont répertoriés au cadastre sous les références suivantes:

N°	Surface	Propriétaire
492	4ha 38a 56ca	Commune de Païta
365	1ha 00a 00ca	ADRAF – en cours d'acquisition par la mairie
A4 PIE	7ha 73a 93ca	ADRAF – en cours d'acquisition par la mairie
493	4ha 38a 56ca	Commune de Païta
474	6ha 20a 00ca	Commune de Païta

Plus précisément, l'ouvrage d'épuration sera implanté sur la parcelle 492 dont le propriétaire est la commune de Païta.

L'accès au site de la salle des sports se fait, depuis la bretelle de raccordement RT1/Savexpress, en face de la voie de desserte du stade municipal, par la route entre le fâle fono et le lycée ANOVA.

Conformément à la réglementation, notre demande jointe en 2 exemplaires papier et 1 version informatique contient les pièces suivantes :

- Déclaration proprement dite ;
- plans avec les rayons de 35 et 100 mètres. Une demande de dérogation est faite pour l'échelle du plan des 35 m qui est fourni au 1/500.

En terme d'exploitation, la mairie de Païta sous-traitera l'entretien de l'ouvrage à une société spécialisée non connue à ce jour.

Vous remerciant par avance de la suite donnée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.